



COMMUNE DE CUGY / VD

## Page d'informations officielles (PIO) n° 6/2021 Septembre - Octobre 2021

### Invitation aux portes ouvertes du Centre de vie infantine

Afin de présenter le nouveau Centre de vie infantine « La Ferme du Verger », la Municipalité invite la population de Cugy aux portes ouvertes le :

**Samedi 9 octobre 2021 de 09h00 à 11h00.**

Le bâtiment accueille, depuis la rentrée de septembre 2021, l'UAPE et la garderie Arc-en-ciel. Une délégation des éducatrices de ces deux structures vous fera découvrir son nouvel environnement de travail.

La Municipalité

### Pro Senectute - 2<sup>e</sup> Forum des villages solidaires

Après une année de construction d'activités nous vous invitons à nous apporter votre grain de sel au 2<sup>e</sup> forum des « Villages Solidaires » **le samedi 2 octobre à 14h00 au Collège de la Combe à Cugy !** Cet événement sera l'occasion de faire de nouvelles rencontres, de découvrir ce que les habitants actifs ont mis en place pour répondre aux envies et besoins exprimés, et d'apporter vos idées pour le bien-être communautaire entre toutes les générations. Le forum se terminera par une animation et un apéritif. Venez nous rejoindre pour cette journée de découvertes et d'échanges !

Entrée avec certificat covid (personne vaccinée, guérie ou présentant un test négatif) et inscriptions obligatoires auprès de :

Boglarka Rengei - 078/675 95 90, [boglarka.rengei@vd.prosenectute.ch](mailto:boglarka.rengei@vd.prosenectute.ch) ou auprès de  
Norma Honegger - 078/870 75 68, [norma.honegger@vd.prosenectute.ch](mailto:norma.honegger@vd.prosenectute.ch)

Pro Senectute

### Entreprises - Registre communal

La Municipalité rappelle que selon la loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE) et son règlement d'application (RLEAE), toute entreprise qui a une activité économique indépendante exercée en vue d'un revenu régulier, quelle que soit sa forme juridique, **doit s'inscrire au registre communal** au moyen du formulaire d'inscription « Données pour le registre des entreprises ».

Sont considérés comme tels :

- Toutes les entreprises ;
- Les succursales et autres établissements secondaires, dépôts, locaux de vente notamment.

Les entreprises déjà inscrites au Registre communal peuvent mettre à jour leur données via le formulaire de mise à jour des données qui leur sera adressé prochainement par courrier.

Les entreprises qui ne sont pas encore inscrites sont priées de remplir le formulaire « Etablissement d'une entreprise sur le territoire communal » disponible au guichet de l'Administration ou sur le site Internet communal [www.cugy-vd.ch](http://www.cugy-vd.ch) sous : *Administration → Prestations communales → Etablissement d'une entreprise sur le territoire communal*

Ayant à cœur d'encourager le consommateur et le vivre local de la population et d'associer les entreprises de la commune à certains projets en lien avec leurs activités, il est important que ce Registre soit à jour.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration.



## Défibrillateurs sur le territoire communal

Nous vous informons que **deux défibrillateurs** (AED) sont installés sur le territoire communal : l'un, dans le bâtiment du **Centre commercial, route de Bottens 1**, le second, à l'extérieur des locaux de l'entreprise **AGV Toni SA, chemin de l'Orgevoux 1**.

La Municipalité

## Qualité de l'eau potable

Nous vous rappelons que les derniers rapports officiels d'analyse de l'eau potable du réseau communal sont disponibles sur le site Internet communal [www.cugy-vd.ch](http://www.cugy-vd.ch) sous : *Administration* → *Prestations communales* → *Analyses eau potable du réseau communal*

## Fuites d'eau

### Une fuite d'eau, qui contacter ?

Dans certains cas, il n'est pas toujours aisé de déterminer si une fuite d'eau provient du domaine privé ou du domaine public. Si vous êtes confrontés à une telle situation, il convient de réagir rapidement afin d'éviter des pertes d'eau et des frais inutiles.

La Commune a décidé d'adopter une procédure d'urgence en la matière lorsque l'origine de la fuite d'eau ne peut aisément être déterminée comme issue du domaine privé ou public.

Dans ce type de cas et durant les heures d'ouverture de l'Administration communale, l'annonce d'une fuite d'eau doit se faire au numéro de téléphone : 021 731 22 44.

En dehors des heures d'ouverture de l'Administration communale, l'annonce doit être faite directement auprès de l'un des mandataires de la Commune, à même d'intervenir rapidement, à l'un des numéros de téléphone suivants (7j/7, 24h/24) :

Risse SA, Cugy, T 079 213 35 38 ;

AGV Toni SA, Cugy, T 079 560 13 84 ou 079 109 83 67.

Merci de noter que **les interventions sur des fuites d'eau situées sur le domaine public seront à la charge de la Commune**. Les **interventions sur des fuites d'eau du domaine privé seront à la charge du propriétaire de la parcelle concernée** et directement facturées par le mandataire contacté.

## Prochaines manifestations à Cugy

2 octobre	Dès 14h00	<b>2<sup>e</sup> Forum des Villages Solidaires</b> – Collège de la Combe
2 octobre	09h00 – 17h00	<b>Vente de vêtement d'occasion</b> – Maison villageoise
2 octobre	14h00 – 17h00	<b>Kermesse – Brocante et Vide-Dressing</b> – Paroisse Saint-Amédée
3 octobre	Dès 10h00	<b>Kermesse – Brocante et Vide-Dressing</b> – Paroisse Saint-Amédée
9 octobre	09h00 – 11h00	<b>Portes ouvertes</b> – Centre de vie enfantine « La Ferme du Verger »
4 novembre	Dès 20h00	<b>Séance du Conseil communal</b> – Maison villageoise
5 novembre	Dès 18h00	<b>Match aux cartes de la Gym-Volley</b> – Maison villageoise
6 novembre	Dès 09h00	<b>Fête de la course de l'USL</b> – Marché Vaney